

UNION DES COMORES



**DEUXIEME
RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE
RGA-2025**



**RAPPORT D'ANALYSE
DES RESULTATS
DU MODULE
COMMUNAUTAIRE**



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche, et de l'Artisanat



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE RGA-2025

RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS DU MODULE COMUNAUTAIRE

Avril 2026



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture**



PREFACE

Il nous tient à cœur de présenter les résultats du deuxième Recensement Général Agricole des Comores (RGA2-2025), une initiative essentielle pour mieux comprendre la structure et les dynamiques du secteur agricole comorien. Ce recensement a été réalisé sur toute l'étendue du territoire national au cours de la campagne agricole 2023-2024, par dénombrement exhaustif afin de fournir des données fiables, détaillées et actualisées sur des exploitations familiales et les exploitations agricoles hors du secteur des ménages.

L'insuffisance et l'irrégularité de production des statistiques agricoles aux Comores ont historiquement limité la capacité des décideurs à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des programmes et projets de développement. Le précédent recensement agricole réalisé aux Comores remonte à 2004. Depuis ce dernier recensement, il y a environ 21 ans, le secteur agricole a connu des mutations structurelles importantes. Il était donc indispensable d'obtenir une nouvelle photographie des principales caractéristiques du secteur agricole aux Comores, ainsi que de mettre à jour les bases de sondage afin de réaliser une série d'enquêtes nouvelles et diversifiées sur le secteur rural et agricole, basées sur des échantillons représentatifs.

Ainsi, c'est dans le but d'apporter des solutions durables à ces problèmes que le Gouvernement Comorien s'est engagé dans la réalisation du deuxième RGA en publiant l'arrêté N° 24-008/MFBSB/CA du 23 février 2024, portant Institution et organisation du deuxième Recensement Général de l'Agriculture dont les objectifs sont :

1. Fournir aux gouvernements et aux partenaires des données fiables permettant d'atteindre les objectifs de l'émergence 2030 souhaitée par le gouvernement.
2. Mettre en évidence les caractéristiques structurelles de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des eaux et forêts en vue de constituer les références pour mesurer la dynamique du monde rural ;
3. Améliorer la collecte, les traitements, l'analyse et la diffusion des statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des eaux et forêts ;
4. Contribuer au renforcement du système de suivi et évaluation de la stratégie par la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et le processus de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement ;
5. Contribuer au renforcement des capacités techniques des services compétents du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat (MAPA), dans la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des statistiques agricoles.

Dans le cadre du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM), financé par la Banque mondiale, ce recensement a été conduit selon l'approche classique du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 recommandé par la FAO. Il couvre

les données sur un échantillon des exploitations agricoles familiales dans toutes les entités statistiques de collecte, ainsi que sur la totalité des exploitations hors secteur des ménages par dénombrement exhaustif.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette opération statistique de grande envergure, notamment :

- Le Gouvernement de l'Union des Comores pour son engagement financier et institutionnel ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat
- Ministère des Finances, du Budget et du Secteurs Bancaires
- La Banque Mondiale pour leur soutien financier
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour leur appui technique
- L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) pour l'exécution de cette opération ;
- Le projet de Résilience pour la Sécurité alimentaire (FSRP)
- La Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Elevage (DNSAE)
- Les différents membres des organes du RGA2 (Conseil National, Comité Technique et Coordination Nationale du RGA) ;
- Les experts qui ont participé au comité de lecture
- Le personnel contractuel (superviseurs, agents recenseurs et personnels d'appui administratif) qui s'est sacrifié pour permettre l'exécution des travaux du RGA ;
- Les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et les populations qui ont répondu avec objectivité aux questions du recensement ;
- Les médias pour leur soutien dans la sensibilisation et la diffusion de l'information.

Les résultats du RGA constituent aujourd'hui un outil indispensable pour les décideurs, chercheurs, partenaires au développement et acteurs du secteur agricole. Nous formulons les vœux que ces données soient pleinement exploitées pour guider les politiques et stratégies de développement durable des Comores.

Mr Moussa Abderemane

Ministre

Ministère des Finances, du Budget et
du Secteur Bancaire (MFBSB)



Dr Daniel Ali Bandar

Ministre

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et
de l'Artisanat (MAPA)



RESUME

Le Module communautaire du Deuxième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) fournit un éclairage complet sur les infrastructures, l'organisation territoriale et les services dont disposent les localités comoriennes. Réalisé sur 318 localités, il documente les infrastructures de base, la structure foncière, l'accès aux marchés, les infrastructures agricoles, les services agricoles, ainsi que les projets de développement rural. Ce résumé exécutif reprend, pour chaque sous-section, l'essentiel des constats et tendances majeures.

1. Aperçu générale

Le rapport contextualise la nécessité d'un module communautaire en complément du recensement agricole de base, afin de capturer les conditions d'accès aux infrastructures, aux services agricoles et aux dynamiques socio-territoriales. Il réaffirme l'importance de données actualisées pour la planification agricole, compte tenu du dernier recensement

2. Description des localités

Les Comores demeurent majoritairement rurales (70 % des localités), avec Anjouan très rurale (81 % des localités), Ngazidja intermédiaire (67 % rural) et Mohéli plus urbanisée (43 % urbain). Les localités sont globalement proches des chefs-lieux : 45 % situées à moins de 2 km. En termes d'importance, 49 % des localités sont jugées "importantes", reflétant des pôles démographiques ou économiques, tandis que 17 % sont "moins importantes".

Ngazidja montre les contrastes les plus forts entre localités majeures et marginales.

3. Infrastructures de base

3.1 Voies d'accès à la commune

L'accessibilité routière est globalement bonne : 94 % des localités rejoignent leur chef-lieu via route bitumée. Ngazidja et Mohéli affichent 100 % de routes bitumées, alors qu'Anjouan compte encore 17 % de pistes. La praticabilité est stable : 93 % des routes utilisables en toutes saisons, mais 6 % seulement en saison sèche, surtout à Anjouan.

3.2 Accès à l'eau

Les localités comoriennes dépendent massivement de l'eau de pluie (100 %) et des citernes (89 %). L'accès au réseau SONEDE reste modéré (44 %). Ngazidja montre une quasi-absence d'eaux de surface, contrairement à Mohéli et Anjouan qui utilisent davantage rivières et retenues.

3.3 Électricité

L'accès à l'électricité est quasi universel via SONELEC (100 %). Le solaire constitue un appui majeur (72 % des localités), surtout en zones rurales. Les groupes électrogènes sont marginalement utilisés (3 %), tout comme l'hydraulique.

3.4 Infrastructures scolaires

L'offre primaire est abondante (329 écoles publiques, 271 privées), mais le secondaire public reste insuffisant (37 lycées). Les établissements privés sont très proches

(100 % à <2 km), tandis que les lycées publics sont souvent éloignés (42 % à ≥4 km). Les centres techniques et bibliothèques sont fortement éloignés (100 % ≥4 km dans plusieurs îles).

3.5 Infrastructures de santé

Les pharmacies/dépôts dominant (233, soit 42 %), suivis des structures hospitalières privées (101) et des centres de santé publics (66). Anjouan concentre le plus grand nombre d'infrastructures médicales, tandis que Mohéli reste faiblement équipée.

3.6 Communication et information

La couverture radio repose surtout sur les chaînes régionales (31 %) et internationales (30 %), la couverture locale restant faible (7 %). La télévision est dominée par CANAL+ (49 %) et ORTC (47 %). Les réseaux téléphoniques HURI (52 %) et TELMA (48 %) offrent une couverture quasi équilibrée.

4. Accès aux infrastructures agricoles

4.1 Structure foncière

Les prix fonciers ont fortement augmenté. Dans les centres communaux, le prix moyen est passé de 7 593 KMF/m² (il y a 15 ans) à 22 491 KMF/m² aujourd'hui (+200 %). Les périphéries ont également connu une hausse importante (4 869 → 15 204 KMF/m²). Moroni est la zone la plus chère (30 000–32 500 KMF/m²).

4.2 Accès aux marchés

Les Comores comptent 147 marchés, dont 119 à Ngazidja, 24 à Anjouan et 4 à Mohéli. Les marchés multi-produits agricoles sont

au nombre de 45, avec une forte concentration à Ngazidja.

4.2.1 Commercialisation des produits d'élevage

Les unités les plus nombreuses concernent le lait (33), suivies des aliments pour bétail (26) et des produits halieutiques (15). Ngazidja domine la transformation laitière, tandis qu'Anjouan est fortement orientée vers la production d'aliments de bétail.

4.2.2 Unités de commercialisation des intrants

On compte 49 magasins d'engrais, 44 de semences et 44 de pesticides. Mohéli est très déficitaire (quasi-absence de magasins), Anjouan domine les pesticides, et Ngazidja les semences.

4.2.3 Distance aux magasins d'intrants

La majorité des localités se situent à ≥6 km des points de vente (43–46 % selon l'intrant). Mohéli est la plus pénalisée (60–67 % ≥6 km), Ngazidja la mieux desservie, Anjouan intermédiaire.

4.3 Infrastructures pour l'élevage

Les services vétérinaires représentent 48 % des infrastructures nationales, suivis des points d'abreuvement (23 %) et des couloirs de vaccination (21 %). Mohéli dispose surtout d'abreuvements ; Anjouan concentre les services vétérinaires et abattoirs ; Ngazidja possède l'intégralité des couloirs de vaccination.

4.4 Stockage et transformation

Mohéli concentre l'essentiel des capacités nationales (magasins de stockage, transformation du lait, conservation des

produits halieutiques, décorticage du riz et café). Ngazidja et Anjouan disposent d'unités plus limitées.

5. Services agricoles, élevage, pêche et forêts

Seules 15 % des localités disposent de distributeurs d'intrants. Anjouan est la mieux couverte (19 %). Les services techniques restent éloignés (≥ 6 km dans la majorité des cas), sauf pour les jeunes plants ou les vaccinateurs qui sont plus accessibles. Les services vétérinaires montrent une meilleure distribution que les intrants végétaux.

6. Projets de développement rural

290 projets ont été identifiés : infrastructure (92), gestion durable (53), production (47), chaînes de valeur (26), sécurité alimentaire (25), sécurisation foncière (22) et professionnalisation agricole (19). Anjouan est l'île la plus active (172 projets), Ngazidja compte 87 projets et Mohéli enregistre 31 projets.

Les organisations paysannes recensées sont 162, dominées par les groupements agricoles (94). Ngazidja concentre 101 organisations, Anjouan 46, Mohéli 15.

SOMMAIRE

PREFACE	iii
RESUME.....	vii
SOMMAIRE.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1. Aperçu Général.....	5
1.1 Objectifs de l'enquête Communautaire du Recensement Général de l'Agriculture	5
1.2 Aperçu Méthodologique	6
1.2.1 Champ du RGA2 module communautaire.....	6
2. Description des localités	8
3. Infrastructures de base.....	10
3.1. Principale voie d'accès à la commune	10
3.2. Accès aux Infrastructures pour l'eau	12
3.3 Accès aux Infrastructures pour l'électricité.....	13
3.4. Accès aux infrastructures scolaires	13
3.5 Infrastructures de sante	15
3.6 Accès aux réseaux de communication et d'information	16
3.6.1 Couverture des chaines des Radio	16
3.6.2 La couverture des chaines de Télévision	17
3.6.3 Couverture des Réseaux Téléphoniques	18
4. Accès aux infrastructures agricoles	19
4.1 Structure foncière	19
4.1.1. Coût de l'unité foncière aux centre des communes	19
4.1.2.Coût de l'unité foncière aux centre aux périphéries	20
4.2 Accès au marché	22
4.2.1 Commercialisation des produits pour l'élevage par Ile	22
4.2.2 Accès aux unités de commercialisation des intrants agricoles	23
4.2.3 Distance pour arriver au magasin de vente d'intrants agricoles le plus proche	23
4.3 Infrastructures pour l'élevage.....	25
4.2.4 Accès aux unités de stockage et transformation des intrants agricoles.....	25
4. Services pour l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forets	26
4.1 Présence des distributeurs d'intrants et produits pour l'agriculture et élevage	26

4.2 Distributeurs de différents types d'intrants et autres prestataires de services agricoles	27
4.3 Distance pour accéder au plus proche service	28
5. Projets de développement rural	30
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	32
7.1. Conclusion générale	32
7.2. Recommandations	32
ANNEXES	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des localités selon le milieu de résidence par île	8
Tableau 2: Répartition des localités selon l'éloignement par rapport au chef-lieu par île	9
Tableau 3: Répartition (en %) des localités selon l'importance en termes de population et/ou superficie et/ou activité par île	9
Tableau 4: Répartition (en %) des localités selon la principale voie d'accès à la localité par rapport au chef-lieu de sa commune, par île.....	11
Tableau 5: Répartition des localités selon la fréquentation des voies d'accès à la localité, par île.....	11
Tableau 6: Répartition (%) des localités selon la praticabilité des voies d'accès à la localité, par île	12
Tableau 7: Répartition (en %) des localités selon le mode d'approvisionnement en eau, par îles	12
Tableau 8: Répartition (en %) des localités selon le type d'alimentation en électricité, par île	13
Tableau 9 : Effectif des infrastructures scolaires par Ile.....	14
Tableau 10: Distance à parcourir depuis la localité pour atteindre les infrastructures scolaires	15
Tableau 11 : Effectif des infrastructures de santé de par Ile	16
Tableau 12: Répartition (en %) des localités selon la couverture des chaînes radio captées par îles	17
Tableau 13: Répartition (en %) des localités selon les chaînes de télévisions captées par îles .	17
Tableau 14: Répartition (en %) des localités selon la couverture des télévisions par îles	18
Tableau 15: Répartition des localités selon les réseaux téléphoniques captés par îles	18
Tableau 16: Répartition des localités selon la couverture des réseaux téléphoniques captés par îles.....	19
Tableau 17: Coût par m ² de l'unité foncière au centre de la Commune par Ile/préfecture	20
Tableau 18: Evolution du coût moyen de l'unité foncière (KMF par m ²) dans les périphéries de la Commune/Village	21
Tableau 19: Effectif des marchés par Ile	22
Tableau 20: Effectif unités de commercialisation des produits pour l'élevage par Ile	23
Tableau 21 : Effectifs des magasins de vente des intrants agricoles.....	23
Tableau 22 : Distance pour arriver au magasin de vente d'intrants agricoles le plus proche, par île.....	24
Tableau 23 : Répartition de l'effectif des infrastructures pour l'élevage , par île	25
Tableau 24 : Effectifs des unités de stockage et transformation des produits agricoles , par île	26
Tableau 25: Répartition (en %) des localités selon la présence des distributeurs d'intrants et de produits pour l'agriculture et l'élevage	26
Tableau 26: Effectif des distributeurs de différents types d'intrants et autres prestataires de services agricoles	28
Tableau 27 : Distance pour accéder au plus proche service (en km)	29

1. Aperçu Général

Le secteur agricole joue un rôle fondamental dans l'économie comorienne en constituant la principale source de subsistance, de revenus et d'emplois pour la majorité de la population, tout en contribuant fortement au PIB et à la sécurité alimentaire. Pour renforcer la planification et les politiques agricoles, l'existence de données statistiques fiables et régulièrement actualisées est essentielle. C'est dans cette perspective que l'INSEED et la DNSAE, avec l'appui technique de la FAO et le financement de la Banque mondiale, ont mené le Deuxième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2), afin de disposer d'informations complètes et actualisées sur l'agriculture aux Comores.

En complément des résultats du module de base du RGA-2, un module communautaire a été collecté afin de fournir des informations supplémentaires sur les localités. Ce module vise à évaluer leur niveau d'accès aux infrastructures de base, aux infrastructures agricoles ainsi qu'aux services agricoles.

L'Enquête Communautaire du Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) aux Comores constitue un outil fondamental pour évaluer les infrastructures socio-économiques, les conditions de vie des populations rurales et les caractéristiques des secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche. Cette enquête vise à fournir des données actualisées, fiables et détaillées afin de mieux orienter les politiques publiques et les stratégies de développement durable dans le pays.

Le contexte socio-économique des Comores, marqué par une forte dépendance de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, nécessite des informations précises pour répondre efficacement aux défis liés à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources naturelles, à l'amélioration des infrastructures de base et au renforcement des capacités des communautés rurales.

1.1 Objectifs de l'enquête Communautaire du Recensement Général de l'Agriculture

Cette étude explore plusieurs dimensions essentielles du développement communautaire, notamment :

- Les infrastructures de base (routes, accès à l'électricité et à l'eau potable),
- Les infrastructures socio-économiques (équipements agricoles, marchés, écoles),
- Les réseaux de communication et d'information,
- Les organisations socio-économiques,
- Les caractéristiques agricoles, d'élevage et de pêche,
- Les principales contraintes affectant la production et la commercialisation des produits.

L'analyse de ces données permettra d'identifier les disparités entre les différentes régions et de proposer des solutions adaptées pour améliorer les conditions de vie des populations. Elle offre également des éléments clés pour renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux changements climatiques et économiques.

Ainsi, ce rapport se veut un levier stratégique pour les décideurs publics, les partenaires techniques et financiers, ainsi que pour les acteurs locaux engagés dans le développement socio-économique des Comores.

1.2 Aperçu Méthodologique

1.2.1 Champ du RGA2 module communautaire

Sur le plan des unités statistiques, le RGA2-module communautaire a couvert toutes les localités. Au plan géographique-module communautaire, le RGA2 a couvert les trois îles constituant l'Union des Comores à savoir Ngazidja (Grande Comores), Anjouan (Ndzouani) et Mohéli (Mwali) aussi bien le milieu rural que le milieu urbain. Le RGA2 a porté sur les secteurs agricoles dont la production végétale, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ainsi que la gestion des ressources environnementales.

1.2.2 Plan d'échantillonnage des localités(villages)

La base de sondage est constituée de la liste des 318 localités. La méthodologie d'échantillonnage retenue pour l'enquête communautaire du RGA-2 prévoit un dispositif composé de trois niveaux : les 54 Communes du pays, auxquelles s'ajoutent en moyenne deux villages supplémentaires par Commune, ainsi qu'un nombre additionnel de villages pour les préfectures disposant moins de deux communes en plus pour les 3 grandes villes.

Cet algorithme aboutit à un total indicatif de 126 unités d'observation, comprenant les 54 Communes, 60 villages ajoutés au titre du renforcement de la représentativité communale, et 12 villages supplémentaires attribués aux préfectures comportant moins de deux Communes ou aux zones urbaines majeures. Cette structuration vise à garantir une couverture territoriale équilibrée et à refléter fidèlement la diversité des contextes agro-écologiques, des dynamiques agricoles locales et des réalités spatiales du pays.

La répartition de cet échantillon montre une allocation proportionnelle aux réalités administratives et agricoles des trois îles : Ngazidja concentre 64 observations réparties entre ses neuf préfectures, avec un nombre variant de 6 à 10 unités selon l'étendue et l'importance agricole de chaque zone ; Anjouan se voit attribuer 44 observations réparties entre six préfectures, avec une amplitude similaire allant de 5 à 10 unités ; enfin, Mohéli bénéficie de 18 observations réparties entre trois préfectures. Cette distribution garantit à la fois une représentativité statistique adéquate et une faisabilité opérationnelle, tout en fournissant un

échantillon suffisamment robuste pour alimenter les analyses du RGA-2-module communautaire et soutenir la production d'indicateurs fiables et harmonisés à l'échelle nationale

1.2.3 Mode et instrument de collecte des données

Principalement, le questionnaire était administré lors d'un focus group sous la direction du Maire ou du Chef de village avec la participation des notables et des personnes ressources au niveau de sa circonscription : directeurs d'écoles, enseignants, personnel de santé, chefs religieux, etc....). Le questionnaire pouvait être complété ou corrigé grâce aux observations réalisées par les agents de collecte ou à travers des entrevues individuelles menées auprès de personnes ressources spécifiques, telles que les associations de pêcheurs. La présence du Directeur du CRDE était fortement recommandée, et les agents étaient encouragés à mobiliser tous les moyens possibles pour y parvenir. À cet effet, une communication pouvait leur être envoyée par la DNSAE.

L'enregistrement des données se faisait directement sur tablettes, selon le mode de collecte CAPI, ce qui nécessitait un travail préalable de programmation d'un masque de saisie adapté. Étant donné que les enquêtes de type focus demandaient une bonne maîtrise et une animation appropriée, les agents enquêteurs évoluaient en binôme afin d'assurer une conduite optimale des opérations. Dans cette configuration, chaque agent devenait responsable de l'administration des communes qui lui étaient attribuées.

RESULTATS

2. Description des localités

2.1 Répartition des localités selon le milieu de résidence

Le tableau 1 met en évidence la configuration géographique des localités comoriennes. Dans l'ensemble de l'Union des Comores, la répartition des localités demeure majoritairement rurale (70 % contre 30 % en urbain). Par île, Anjouan affiche le profil le plus rural avec 81 % de ses 93 localités en milieu rural (seulement 19 % urbaines), tandis que Mohéli présente la part urbaine la plus élevée (43 %) mais sur un faible effectif total (23 localités), ce qui invite à une interprétation prudente. Ngazidja, qui concentre le plus grand nombre de localités (202), présente un niveau d'urbanisation intermédiaire (33% urbain, 67 % rural).

Globalement, la forte prédominance des localités rurales met en évidence que l'espace comorien est majoritairement structuré autour de zones où l'agriculture constitue l'activité économique principale.

Tableau 1: Répartition des localités selon le milieu de résidence par île

Ile	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moheli	10	43.48	13	56.52	23	100.00
Anjouan	18	19.35	75	80.65	93	100.00
Ngazidja	67	33.17	135	66.83	202	100.00
Comores	95	29.87	223	70.13	318	100.00

2.2 Structure des localités selon l'éloignement par rapport au chef-lieu par île

Les résultats du Tableau 2 montrent que, dans l'ensemble des Comores, la majorité des localités (45%) se situent à moins de 2 km du chef-lieu de leur commune, ce qui traduit une relative proximité administrative.

Les îles présentent cependant des profils différenciés.

- À Anjouan, près d'une localité sur deux (48%) est très proche du chef-lieu, ce qui suggère une forte concentration des implantations humaines autour des centres administratifs.
- Ngazidja présente une distribution plus étalée avec une proportion élevée de localités situées entre 2 et moins de 4 km (36%), tandis que les localités très éloignées (6 km et plus) y sont rares (4%), traduisant une meilleure accessibilité interne.
- À Mohéli, la répartition est plus équilibrée entre les différentes classes de distance, bien que la majorité des localités restent à moins de 4 km du chef-lieu.

Globalement, la plupart des communautés comoriennes restent relativement proches de leur centre administratif, ce qui peut faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs et agricoles, en facilitant les démarches d'état civil, la gestion foncière, la formalisation des coopératives ainsi que l'accès aux intrants, au conseil agricole et aux services vétérinaires.

Tableau 2: Répartition des localités selon l'éloignement par rapport au chef-lieu par île

Ile	Effectif des localités	Eloignement				Total
		Moins de 2km	2 à moins de 4km	4 à moins de 6km	6km et plus	
		%	%	%	%	
Moheli	23	34.78	26.09	21.74	17.39	100.00
Anjouan	93	48.39	17.20	18.28	16.13	100.00
Ngazidja	202	44.06	36.14	15.84	3.96	100.00
Comores	318	44.65	29.87	16.98	8.49	100.00

2.3 Structure des localités selon l'importance

Les résultats montrent qu'à l'échelle nationale, près de la moitié des localités des Comores (49 %) sont classées comme plus importantes, soit par leur population, leur superficie ou leur niveau d'activité, tandis qu'un tiers (34 %) sont de taille ou d'importance moyenne et environ 17 % sont considérées comme moins importantes.

Cette structure masque toutefois des différences insulaires notables.

- Ngazidja se distingue avec la proportion la plus élevée de localités importantes (51 %) mais aussi une part relativement forte de localités moins importantes (21 %), traduisant un paysage territorial contrasté entre pôles d'activités dynamiques et zones plus marginales.
- Mohéli, avec un faible nombre total de localités, présente un profil binaire : 52 % des localités sont jugées importantes et 48 % de taille moyenne, sans localité classée comme moins importante, ce qui reflète une structuration territoriale relativement homogène.
- Anjouan, quant à elle, affiche un équilibre entre localités importantes (44 %) et moyennes (44 %), mais compte tout de même 12 % de localités moins importantes.

Tableau 3: Répartition (en %) des localités selon l'importance en termes de population et/ou superficie et/ou activité par île

Ile	Effectif des localités	Importance			Total
		Plus importante	Moyen	Moins importante	
Moheli	23	52.17	47.83		100.00
Anjouan	93	44.09	44.09	11.83	100.00
Ngazidja	202	50.99	27.72	21.29	100.00
Comores	318	49.06	33.96	16.98	100.00

3. Infrastructures de base

Les infrastructures de base jouent un rôle fondamental dans le développement socio-économique d'un pays. Elles conditionnent l'accès des populations aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, les marchés, et facilitent la mobilité des biens et des personnes.

Aux Comores, le renforcement et la modernisation des infrastructures constituent un levier stratégique pour réduire les inégalités régionales et stimuler la croissance économique.

Ce chapitre analyse en détail les principales infrastructures de base présentes dans les différentes communes du pays.

Il s'intéresse notamment :

- Aux voies d'accès reliant les localités aux chefs-lieux, en évaluant leur état, leur praticabilité et leur fréquence d'utilisation.
- À l'accès à l'électricité, en identifiant les différentes sources d'approvisionnement (réseau national, énergie solaire, groupes électrogènes).
- À l'approvisionnement en eau potable, essentiel pour la santé publique et le bien-être des populations.
- À la répartition des marchés, qui joue un rôle clé dans la dynamisation des échanges économiques et la commercialisation des produits locaux.
- Aux infrastructures scolaires, indispensables pour garantir un accès équitable à l'éducation.

L'analyse de ces éléments permet d'identifier les disparités d'accès aux infrastructures de base et de mettre en lumière les zones prioritaires pour les investissements. Elle fournit ainsi des informations précieuses pour orienter les politiques publiques et les programmes de développement, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et de renforcer l'intégration territoriale.

3.1. Principale voie d'accès à la commune

3.1.1 Principale voie reliant les localités aux chefs-lieux

Le tableau 4 met en évidence la nature des voies d'accès reliant les localités aux chefs-lieux de commune, un élément central pour l'analyse de l'accessibilité territoriale et l'orientation des investissements en infrastructures routières.

À l'échelle nationale, 94 % des localités accèdent à leur chef-lieu communal par une route bitumée, contre 6 % par une piste/non bitumée, ce qui traduit une accessibilité globalement bonne aux centres communaux. Ngazidja et Mohéli se distinguent par une couverture totale bitumée, suggérant des déplacements plus fiables, des coûts logistiques moindres et une moindre vulnérabilité aux aléas saisonniers. Anjouan, en revanche, présente encore quelques localités dont l'accès principal se fait par des pistes, révélant des contraintes majeures de

mobilité, et limitant l'accès aux services administratifs, aux marchés agricoles, aux intrants et aux services sociaux, notamment en période de pluies.

Tableau 4: Répartition (en %) des localités selon la principale voie d'accès à la localité par rapport au chef-lieu de sa commune, par île

Ile	Voie d'accès à la localité		Total
	Route bitumée	Route non bitumée ou piste	
Mohéli	100.00		100.00
Anjouan	83.33	16.67	100.00
Ngazidja	100.00		100.00
Comores	94.44	5.56	100.00

3.1.2 La fréquentation des voies d'accès

Le tableau 5 indique la fréquence d'utilisation des routes, ce qui peut révéler des problèmes d'accessibilité ou un manque de transport adapté, nécessitant des améliorations ciblées.

Au niveau national, la fréquentation des routes bitumées vers les chefs-lieux est largement régulière (96% des cas), confirmant une bonne continuité des déplacements, avec une irrégularité résiduelle limitée (4 %). Cette performance est portée par Anjouan (100 % de régularité sur bitumé) et Ngazidja (97%), tandis que Mohéli demeure plus fragile malgré un accès principal bitumé (83 % régulier, 17% irrégulier), signalant des tronçons sensibles ou des aléas (pluies, ouvrages d'art, glissements) affectant ponctuellement la circulation. À l'opposé, les voies non bitumées/pistes affichent une vulnérabilité nette avec une fréquentation moitié régulière, moitié irrégulière (50/50), tirant à la baisse la fiabilité globale des accès lorsqu'ils reposent sur des pistes.

Tableau 5: Répartition des localités selon la fréquentation des voies d'accès à la localité, par île

Voies d'accès à la localité	Fréquentation		Total
	De façon régulière	De façon irrégulière	
Route bitumée			
Mohéli	83.33	16.67	100.00
Anjouan	100.00		100.00
Ngazidja	97.22	2.78	100.00
Comores	95.59	4.41	100.00
Route non bitumée ou piste			
Anjouan	50.00	50.00	100.00
Comores	50.00	50.00	100.00

3.1.3 La praticabilité des voies d'accès

Le tableau 6 montre que l'accessibilité routière est globalement bonne : la voie principale est praticable en toutes saisons dans 93% des localités. Cela suggère un réseau principal relativement fonctionnel pour les déplacements, l'accès aux services et l'écoulement des produits. Cependant, près de 6% des localités indiquent une praticabilité limitée à la saison

sèche, ce qui révèle des contraintes saisonnières (pluies, ravinement, absence de drainage) pouvant isoler temporairement certaines localités. Ces cas se concentrent surtout à Anjouan (12 %). Enfin, 1 % “Non” (route non praticable) constitue un signal d’alerte et devrait être traité en priorité pour garantir un accès minimum toute l’année.

En termes de planification, les résultats orientent vers : (i) des travaux ciblés de réhabilitation et de drainage sur les axes saisonniers, (ii) des solutions durables (rechargement, ouvrages de franchissement) dans les zones vulnérables, et (iii) une priorisation des communes où la route devient impraticable en saison des pluies, afin de réduire l’enclavement.

Tableau 6: Répartition (%) des localités selon la praticabilité des voies d'accès à la localité, par île

Ile	Cette voie d'accès est-elle praticable ?			Total
	Oui en toutes saisons	Oui en saison sèche seulement	Non	
Mohéli	83.33	8.33	8.33	100.00
Anjouan	87.50	12.50		100.00
Ngazidja	100.00			100.00
Comores	93.06	5.56	1.39	100.00

3.2. Accès aux Infrastructures pour l'eau

Au niveau national, les données (questions à réponses multiples) montrent une dépendance universelle à l'eau de pluie (100 %), un recours massif aux citernes (89 %), un accès réseau (SONEDE) modéré (44 %), et l'usage encore notable des eaux de surface (rivières/marigots 39 %, retenues/barrages 35 %), tandis que puits (7 %) et forages (3 %) restent marginaux — un profil global très saisonnier et vulnérable en période sèche.

Par île : Anjouan cumule pluie 100 % + citernes 100 %, un réseau élevé (79 %) et une forte présence d'eaux de surface (rivières 75 %, retenues d'eau 71 %) ; Mohéli combine pluie 100 % avec un réseau fort (75 %) et beaucoup d'eaux de surface (rivières 83 %, retenues 58 %), mais moins de citernes (42 %) ; Ngazidja se distingue par quasi-absence d'eaux de surface (rivières 0 %, retenues 3 %), faible réseau (11 %), et une forte dépendance pluie + citernes (97 %).

Tableau 7: Répartition (en %) des localités selon le mode d'approvisionnement en eau, par îles

Mode d'approvisionnement en eau	Ile			Comores
	Mohéli	Anjouan	Ngazidja	
SONEDE	75.00	79.17	11.11	44.44
Forage		4.17	2.78	2.78
Puits	33.33		2.78	6.94
Citernes	41.67	100.00	97.22	88.89
Rivières ou marigot	83.33	75.00		38.89
Retenue d'eau et barrage	58.33	70.83	2.78	34.72
Eau de pluie	100.00	100.00	100.00	100.00

3.3 Accès aux Infrastructures pour l'électricité

Le tableau 8 recense les sources d'électricité (réseau public, solaire, groupes électrogènes). Il met en lumière les disparités d'accès à l'énergie et les zones où des solutions alternatives comme les énergies renouvelables pourraient être développées.

Les résultats montrent que l'alimentation électrique repose principalement sur le réseau SONELEC (100% ont l'accès). Les plaques solaires apparaissent comme la principale solution alternative (accédés dans 72% des localités), largement signalée dans de nombreuses communes, ce qui confirme leur rôle clé pour compenser les limites du réseau, surtout en zones rurales ou dispersées. À l'inverse, les groupes électrogènes restent peu utilisés et semblent jouer un rôle d'appoint (souvent privé/communautaire), tandis que l'hydraulique est très marginal et l'éolien est quasi absent.

Ces résultats plaident pour : (i) l'extension/fiabilisation de SONELEC dans les poches mal desservies, et (ii) le déploiement ciblé de solutions solaires (kits, mini-réseaux) là où le raccordement est coûteux ou peu durable.

Tableau 8: Répartition (en %) des localités selon le type d'alimentation en électricité, par île

Type d'électricité	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Par la SONELEC	100.00	100.00	100.00	100.00
Par un groupe électrogène privé/communautaire	16.67			2.78
Plaques solaires	58.33	95.83	61.11	72.22
Hydraulique		4.17		1.39

3.4. Accès aux infrastructures scolaires

Le tableau 9 évalue la couverture des infrastructures scolaires par île, permettant de cibler les zones où des investissements dans l'éducation sont nécessaires en termes de construction ou de réhabilitation d'établissements scolaires.

Le tableau 9 met en évidence une couverture scolaire relativement large, dominée par les écoles primaires (329 publiques et 271 privées), ce qui traduit une bonne implantation du premier niveau d'enseignement dans les communes. En revanche, les infrastructures du secondaire restent plus limitées, surtout pour les lycées publics (37), indiquant un besoin de renforcement pour améliorer la continuité scolaire. Le tableau montre aussi une forte contribution du privé (collèges privés 272, lycées privés 230), particulièrement marquée dans certaines communes comme Moroni, ce qui peut refléter une demande élevée mais aussi des inégalités d'accès selon les capacités financières des ménages. Les structures d'appui (alphabétisation, apprentissage, technique, réinsertion) sont peu nombreuses à l'échelle nationale (19 centres d'alphabétisation, 26 d'apprentissage, 30 techniques, 6 de réinsertion),

suggérant une offre encore insuffisante en formation professionnelle et en éducation de rattrapage, pourtant cruciales en milieu rural. Enfin, la répartition des bibliothèques (148) reste inégale, avec une concentration dans quelques communes.

Par île, Mohéli combine une très bonne proximité en accès public au secondaire plus fragile (collège public entièrement à 2-4 km, lycée public 67 % $\geq$ 4 km) et des centres techniques/alphabétisation 100 % $\geq$ 4 km. Anjouan affiche une excellente proximité pour le collège public (100 % < 2 km), un lycée public mixte (50 % < 2 km, 25 % chacun aux deux autres classes), mais des bibliothèques 100 % $\geq$ 4 km. Ngazidja reflète le profil national : privé très proche (100 % < 2 km au secondaire), public plus distant au lycée (42 % $\geq$ 4 km), et équipements spécialisés largement $\geq$ 4 km (bibliothèques, technique, apprentissage, réinsertion). Priorités suggérées : rapprocher les bibliothèques et centres techniques/professionnels, améliorer la proximité du secondaire public (surtout à Mohéli et Ngazidja), et, à court terme, envisager des solutions de transport/services mobiles dans les zones où les distances $\geq$ 4 km dominent.

Tableau 9 : Effectif des infrastructures scolaires par Ile

Infrastructures scolaire	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Ecole Primaire Publique	24	105	200	329
Collège public	7	26	35	68
Lycée public	3	16	18	37
Ecole primaire privée	24	97	150	271
Collège privé	23	88	161	272
Lycée privé	17	81	132	230
Centre d’alphabétisation	2	7	10	19
Centre d’apprentissage	2	5	19	26
Centre d’enseignement technique	1	7	22	30
Centre de Réinsertion et Action Socio-éducative	0	1	5	6
Bibliothèque	8	21	119	148
Total	293	1 279	2 840	4 412

À l’échelle nationale, l’accès de proximité est très bon pour l’enseignement privé : 100 % des écoles primaires privées, collèges privés et lycées privés se trouvent à moins de 2 km des localités. Le collège public est majoritairement proche (60 % < 2 km), mais le lycée public est plus éloigné (42 % à 4 km et plus). Les équipements spécialisés sont nettement moins accessibles : bibliothèques (100 % à 4 km et plus), centres d’enseignement technique (67 % $\geq$ 4 km), apprentissage (57 % $\geq$ 4 km), alphabétisation et réinsertion (56 % $\geq$ 4 km). En bref : la proximité est assurée pour l’offre privée et le collège public, alors que les filières techniques/professionnelles et les bibliothèques restent loin des localités.

Tableau 10: Distance à parcourir depuis la localité pour atteindre les infrastructures scolaires

Infrastructures scolaire	Distance			Total
	Moins de 2km	2 à moins de 4km	4km et plus	
Comores				
Collège Public	60.00	20.00	20.00	100.00
Lycée Public	47.37	10.53	42.11	100.00
Ecole Primaire privée	100.00			100.00
Collège Privé	100.00			100.00
Lycée Privé	100.00			100.00
Centre d'alphabétisation	44.44		55.56	100.00
Centre d'apprentissage	42.86		57.14	100.00
Centre d'enseignement technique	16.67	16.67	66.67	100.00
Centre de Réinsertion et action socio-éducative	44.44		55.56	100.00
Bibliothèque			100.00	100.00
Moheli				
Collège Public		100.00		100.00
Lycée Public	33.33		66.67	100.00
Ecole Primaire Privée	100.00			100.00
Collège Privé	100.00			100.00
Lycée Privé	100.00			100.00
Centre d'alphabétisation			100.00	100.00
Centre d'enseignement technique			100.00	100.00
Anjouan				
Collège Public	100.00			100.00
Lycée Public	50.00	25.00	25.00	100.00
Bibliothèque			100.00	100.00
Ngazidja				
Collège Public	50.00		50.00	100.00
Lycée Public	50.00	8.33	41.67	100.00
Collège Privé	100.00			100.00
Lycée Privé	100.00			100.00
Centre d'alphabétisation	50.00		50.00	100.00
Centre d'apprentissage	42.86		57.14	100.00
Centre d'enseignement technique	20.00	20.00	60.00	100.00
Centre de Réinsertion et Action Socio-éducative	44.44		55.56	100.00
Bibliothèque			100.00	100.00

3.5 Infrastructures de sante

Au niveau national (santé uniquement, toutes catégories listées). Le paysage est dominé par les pharmacies/ dépôts de médicament, qui représentent 233 infrastructures de santé, soit 42 % de l'ensemble des infrastructures de santé. Viennent ensuite les structures hospitalières privées (101, 18 %), les centres de santé publics (66, 12 %), les hôpitaux publics (58 ; 10 %), les maternités publiques (53 ; 9 %), les maternités privées (26 ; 5 %) et les PMI (23 ; 4 %). Pris ensemble, les capacités hospitalières (public + privé) totalisent 159 structures (28 % du total), tandis que la première ligne (centres de santé + PMI) en regroupe 89 (16 %). Le segment

hospitalier est davantage porté par le privé (101 contre 58 ; soit 64 % du total hospitalier), alors que l'obstétrique est plutôt publique (maternités publiques 53 vs 26 privées, 67 % publiques).

Tableau 11 : Effectif des infrastructures de santé de par Ile

Infrastructure de santé	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Pharmacie/ dépôt de médicament	20	134	79	233
Hôpital/Clinique/dispensaire privé	6	37	58	101
Maternité privée	1	7	18	26
Centre de Santé / dispensaire public	10	28	28	66
PMI (Protection Maternelle Infantile)	6	6	11	23
Hôpital public	6	12	40	58
Maternité publique	6	19	28	53
Total	293	1 279	2 840	4 412

3.6 Accès aux réseaux de communication et d'information

Les réseaux de communication jouent un rôle fondamental dans le développement économique et social d'un pays. Ils facilitent l'accès à l'information, renforcent la cohésion sociale et soutiennent les activités économiques en reliant les populations aux marchés, aux services publics et aux opportunités d'échange. Aux Comores, le renforcement des infrastructures de communication est un levier stratégique pour lutter contre l'isolement des zones rurales, améliorer la gouvernance et stimuler l'innovation.

L'analyse de ces données permet d'identifier les zones faiblement couvertes ou dépourvues de services de communication, mettant ainsi en lumière les inégalités d'accès à l'information. Ce diagnostic est essentiel pour orienter les investissements publics et privés en matière d'infrastructures de télécommunication, notamment dans les régions les plus enclavées. Le renforcement des réseaux de communication aux Comores contribuera non seulement à améliorer l'accès des citoyens à l'information et aux services numériques, mais aussi à dynamiser les échanges économiques et sociaux, favorisant ainsi un développement inclusif et durable.

3.6.1 Couverture des chaînes des Radio

À l'échelle de l'Union, la réception des radios est dominée par les chaînes régionales (31 % des localités) et internationales (30 %), loin devant la couverture hors commune (21 %), la nationale (10,70 %) et la locale (7 %). Cette structure suggère une dépendance forte aux signaux extérieurs au service public national et aux radios de proximité, avec un maillage local et national encore peu prégnant dans les localités. Les profils insulaires sont contrastés : Mohéli est très tournée vers l'international (54 %) avec une couverture locale nulle ; Anjouan est surtout régionale (47 %), la locale y restant marginale (environ 1 %) ; Ngazidja présente un mix

plus équilibré, avec la part locale la plus élevée (11 %), un poids notable du hors commune (26 %), mais la nationale la plus faible (près de 7 %). En pratique, les campagnes de diffusion gagneront à s'appuyer sur le régional à Anjouan, sur l'international à Mohéli, et sur des partenariats locaux à Ngazidja, tout en envisageant un renforcement technique et éditorial du réseau national si l'objectif est d'accroître sa pénétration.

Tableau 12: Répartition (en %) des localités selon la couverture des chaînes radio captées par îles

Couverture	Moheli	Anjouan	Ngazidja	Comores
Nationale	20.83	14.71	6.50	10.70
Internationale	54.17	17.65	32.52	30.23
Régionale	20.83	47.06	23.58	30.70
Hors de la commune	4.17	19.12	26.02	21.40
Locale (commune)		1.47	11.38	6.98
Total	100.00	100.00	100.00	100.00

3.6.2 La couverture des chaînes de Télévision

À l'échelle de l'Union, la réception télévisuelle est quasi bipolaire : CANAL+ (49 %) et ORTC (47 %) concentrent l'essentiel des localités, tandis que les autres chaînes restent marginales (Brvtv et « plat tv » autour de 0,8 % au national) et Mayotte la 1ère n'apparaît qu'à 2 % au total. Cette configuration traduit un paysage dominé par le bouquet satellitaire et la chaîne publique nationale, avec très peu d'alternatives effectivement captées par les localités.

Les profils insulaires se différencient nettement : Mohéli et Anjouan affichent une prédominance de CANAL+ (respectivement 60 % et 5 %) devant ORTC (toutes deux à 40 %), alors que Ngazidja présente le profil inverse, avec ORTC majoritaire (54 %) devant CANAL+ (43 %). Télévision Mayotte la 1ère est spécifique à Anjouan (8 %), cohérente avec la proximité géographique, et les signaux Brvtv et « plat tv » ne sont détectés qu'à Ngazidja (2% chacun).

Tableau 13: Répartition (en %) des localités selon les chaînes de télévisions captées par îles

Chaînes de Télévision	Moheli	Anjouan	Ngazidja	Comores
Brvtv			1.59	0.81
CANAL+	60.00	52.50	42.86	48.78
Mayotte la première		7.50		2.44
ORTC	40.00	40.00	53.97	47.15
plat tv			1.59	0.81
Total	100.00	100.00	100.00	100.00

À l'échelle nationale, la couverture télévisuelle est très largement dominée par les chaînes internationales, captées par 83 % des localités. La couverture nationale reste nettement plus faible (15 %), tandis que les couvertures régionale et locale sont quasiment inexistantes (près de 1% chacune). Cette configuration indique une forte dépendance aux signaux extérieurs,

principalement satellitaires, et une faible capacité de diffusion des télévisions nationales ou communautaires, ce qui limite l'accès à une information de proximité pour de nombreuses localités.

Les profils insulaires montrent toutefois quelques nuances : Ngazidja est la plus tournée vers l'international (90 %), alors que Mohéli (80 %) et Anjouan (73 %) affichent une légère présence relative de la couverture nationale (20 % à Mohéli, 27 % à Anjouan). La quasi-absence de couverture régionale et locale dans toutes les îles confirme un système télévisuel peu ancré dans les territoires, davantage structuré autour de signaux internationaux que d'un maillage national ou communal.

Tableau 14: Répartition (en %) des localités selon la couverture des télévisions par îles

Couverture	Île			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Nationale	20.00	27.50	6.35	15.45
Internationale	80.00	72.50	90.48	82.93
Régionale			1.59	0.81
Locale (commune)			1.59	0.81
Total	100.00	100.00	100.00	100.00

3.6.3 Couverture des Réseaux Téléphoniques

À l'échelle nationale, les résultats montrent une répartition presque équilibrée entre les deux réseaux téléphoniques présents dans le pays : HURI (52 %) et TELMA (48%). Cette quasi-parité indique que les deux opérateurs disposent d'une couverture territoriale comparable, sans qu'aucun ne domine nettement le marché en termes de présence dans les localités.

Les différences entre les îles sont très faibles : HURI est légèrement majoritaire à Mohéli (54 %), Anjouan (51 %) et Ngazidja (51 %), tandis que TELMA reste juste derrière dans chaque cas. Cette configuration confirme que les deux réseaux sont disponibles quasi partout, indépendamment de l'île, ce qui constitue un atout pour l'inclusion numérique et la continuité des communications. En même temps, l'absence de disparités marquées laisse penser que l'amélioration de la qualité de service plutôt que l'extension de la couverture sera l'enjeu principal pour renforcer l'accès téléphonique dans les localités.

Tableau 15: Répartition des localités selon les réseaux téléphoniques captés par îles

Réseau téléphonique	Île			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
HURI	54.55	51.06	51.43	51.80
TELMA	45.45	48.94	48.57	48.20
Total	100.00	100.00	100.00	100.00

À l'échelle nationale, la couverture nationale (52 %) et la couverture internationale (48 %) sont en quasi-parité, avec un très léger avantage au national. Cette structure indique que la majorité des localités sont desservies par des réseaux à ancrage national, mais que les réseaux non nationaux (captés depuis l'extérieur ou via des accords d'itinérance) restent presque aussi présents, ce qui traduit un paysage de connectivité globalement redondant et concurrentiel.

Par île, les profils sont homogènes et confirment la légère avance du national : Mohéli (55 % national vs 45 % international) affiche l'écart le plus net (≈ 9 points), tandis que Anjouan (51 % vs 49 %) et Ngazidja (51 % vs 49 %) sont presque à l'équilibre. Ces écarts modestes suggèrent que la complémentarité entre réseaux nationaux et non nationaux est déjà effective dans la plupart des localités.

Tableau 16: Répartition des localités selon la couverture des réseaux téléphoniques captés par îles

Couverture	Moheli	Anjouan	Ngazidja	Comores
Nationale	54.55	51.06	51.43	51.80
Internationale	45.45	48.94	48.57	48.20
Total	100.00	100.00	100.00	100.00

4. Accès aux infrastructures agricoles

4.1 Structure foncière

4.1.1. Coût de l'unité foncière aux centres des communes

Le tableau 17 analyse l'évolution des prix des terrains dans les centres urbains des communes. L'augmentation des coûts fonciers peut indiquer une pression foncière due à l'urbanisation et à la demande croissante de logements et d'activités commerciales. Cette tendance souligne la nécessité de politiques de gestion foncière pour contrôler la spéculation et assurer un accès équitable à la propriété.

Le tableau 17 met en évidence une hausse marquée du coût du foncier dans les centres communaux. À l'échelle nationale, le prix moyen passe d'environ 7 593 KMF par m² (il y a 15 ans) à 22 491 KMF par m² aujourd'hui, soit 3 fois, confirmant que l'augmentation concerne la majorité des préfectures, pas seulement quelques cas extrêmes. La pression foncière est particulièrement forte dans certaines préfectures : Moroni (32 500 KMF par m² aujourd'hui contre 16 875 KMF par m² il y a 15 ans). Cette dynamique suggère une urbanisation rapide, une demande accrue (logement/commerce) et des risques de spéculation.

Ces résultats plaident pour des mesures de gestion foncière (planification urbaine, sécurisation et transparence des transactions, contrôle de la spéculation) afin de préserver un accès équitable à la propriété et limiter l'exclusion des ménages à faibles revenus.

Tableau 17: Coût par m2 de l'unité foncière au centre de la Commune par Ile/préfecture

Ile/Préfecture	Il y a 15 ans	Il y a 10 ans	Il y a 5 ans	De nos Jours
Comores	7 593	10 759	15 361	22 491
Moheli	5 667	10 000	15 417	23 750
Prefecture				
Fomboni	6 667	11 667	18 333	25 000
Nioumachioi	6 250	11 250	17 500	30 000
Djando	1 500	2 500	2 500	7 500
Anjouan	5 175	8 250	12 600	21 725
Prefecture				
Mutsamudu	4 750	11 250	16 875	28 250
Ouani	5 500	7 167	11 667	28 333
Domoni	4 700	8 000	12 000	19 500
Mrémani	5 400	7 200	9 400	14 800
Sima	6 250	8 750	13 750	20 000
Moya	5 000	5 000	15 000	25 000
Ngazidja	9 732	12 714	17 321	22 768
Prefecture				
Moroni-Bambao	16 875	20 625	26 250	32 500
Hambou	6 250	7 500	11 250	15 000
Badjini Ouest	6 250	10 000	15 000	21 250
Badjini Est	6 667	10 000	12 500	18 333
Oichili-Dimani	9 167	12 500	15 833	19 167
Hamahamet-Mboinkou	9 167	15 000	20 000	26 667
Mitsamihouli-Mboundé	5 500	6 833	11 250	16 250
Itsandra-Hamanvou	14 400	17 000	23 000	29 000

4.1.2. Coût de l'unité foncière aux centres aux périphéries

Le tableau 18 met en lumière les variations des prix des terrains en zones périphériques. Il permet de comprendre les dynamiques d'étalement urbain et les défis liés à la planification territoriale. Une hausse des prix dans les périphéries peut signaler une urbanisation non contrôlée, appelant à des mesures de régulation de l'aménagement du territoire.

Le tableau 18 montre une hausse nette des prix fonciers en périphérie, signe d'un étalement urbain et d'une pression croissante sur le foncier hors centres. Au niveau national, le prix moyen passe d'environ 4 869 KMF par m² (il y a 15 ans) à 15 204 KMF par m² aujourd'hui (≈ ×3,1), confirmant une hausse généralisée. Les périphéries restent toutefois moins chères que les centres, mais l'écart se réduit. Les niveaux les plus élevés se retrouvent autour des principales préfectures : Moroni (30 000 KMF par m² aujourd'hui contre 16 250 KMF par m² il y a 15 ans).

Tableau 18: Evolution du coût moyen de l'unité foncière (KMF par m²) dans les périphéries de la Commune/Village

Ile/Préfecture	Coût moyen de l'unité foncière (KMF par m²)			
	Il y a 15 ans	Il y a 10 ans	Il y a 5 ans	De nos Jours
Comores	4 869	8 653	10 301	15 204
Moheli	5 250	19 583	12 083	18 750
Préfecture				
Fomboni	6 667	10 000	15 000	21 667
Nioumachioi	5 000	42 500	12 500	20 000
Djando	1 500	2 500	2 500	7 500
Anjouan	3 790	5 775	8 763	14 850
Préfecture				
Mutsamudu	1 013	2 875	6 813	11 625
Ouani	3 583	4 000	4 667	15 000
Domoni	5 000	8 000	12 000	18 500
Mrémani	4 200	6 100	7 800	12 600
Sima	5 000	7 250	12 500	16 250
Moya	5 000	7 000	10 000	17 500
Ngazidja	5 557	8 366	11 018	14 696
Préfecture				
Moroni-Bambao	16 250	21 250	25 625	30 000
Hambou	5 000	6 750	8 500	12 000
Badjini Ouest	3 750	5 000	7 500	11 250
Badjini Est	3 667	6 667	9 167	13 333
Oichili-Dimani	3 667	6 667	10 000	13 333
Hamahamet-Mboinkou	5 833	8 333	10 833	14 167
Mitsamihouli-Mboundé	2 250	4 333	6 667	11 167
Itsandra-Hamanvou	4 020	6 950	8 800	11 100

4.2 Accès au marché

Les infrastructures de commercialisation sont plus présentes (145 unités de commercialisation et 45 marchés multiproduits agricoles), mais elles restent concentrées : Ngazidja regroupe l'essentiel des équipements (notamment 119 marchés et 31 unités de commercialisation), tandis que Anjouan suit avec 24 marchés et 11 unités de commercialisation. Mohéli se distingue par 4 marchés et 3 unités de commercialisation.

Tableau 19: Effectif des marchés par Ile

Iles	Nombre des marchés	Marché des produits agricoles (pêche, animal...)
Mohéli	4	3
Anjouan	24	11
Ngazidja	119	31
Comores	147	45

4.2.1 Commercialisation des produits pour l'élevage par Ile

Au niveau national, les données montrent que les unités de commercialisation liées à l'élevage restent relativement peu nombreuses, avec une prédominance des structures dédiées au lait (33 unités), suivies des unités de produits halieutiques (15) et des unités d'aliments de bétail ou de volaille (26). Cette distribution traduit une orientation économique où la transformation et la vente de lait occupent une place centrale, tandis que l'alimentation animale demeure encore faiblement développée par rapport aux besoins potentiels du secteur. La présence relativement limitée des unités halieutiques, malgré l'importance de la pêche dans l'économie comorienne, suggère que la commercialisation des produits de la mer reste en grande partie informelle ou éclatée.

À l'échelle des îles, des contrastes marqués apparaissent. Ngazidja domine pour la commercialisation du lait (22 unités), révélant un tissu économique plus structuré autour de l'élevage bovin. Anjouan, en revanche, se distingue très nettement pour les aliments de bétail et de volaille (21 unités), ce qui témoigne d'un dynamisme spécifique orienté vers les filières avicole et animale. Mohéli, avec des effectifs faibles dans toutes les catégories, montre une structuration encore limitée de ses filières de commercialisation, bien qu'il dispose tout de même de 7 unités laitières. Cette répartition met en évidence des spécialisations régionales et des niveaux de développement inégaux des chaînes de valeur animales entre les trois îles.

Tableau 20: Effectif unités de commercialisation des produits pour l'élevage par Ile

Unités de commercialisation	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Unités de commercialisation de lait	7	4	22	33
Unités de commercialisation produits halieutiques	2	4	9	15
Unités de commercialisation d'aliments de bétail ou de volaille	1	21	4	26

4.2.2 Accès aux unités de commercialisation des intrants agricoles

Au niveau national, on compte 49 magasins d'engrais, 44 de semences et 44 de pesticides. Les magasins d'engrais sont donc légèrement plus nombreux que ceux de semences et pesticides. La répartition par île montre une concentration des points de vente à Anjouan et Ngazidja, alors que Mohéli est quasi dépourvue : seulement 1 magasin d'engrais et aucun magasin rapporté pour semences et pesticides. Par type, Anjouan domine nettement pour les pesticides (63,64 % des magasins nationaux) et est également en tête (ex-aequo ou proche) pour les engrais (51,02 %), tandis que Ngazidja est première pour les semences (52,27 %) et presque au niveau d'Anjouan pour les engrais (46,94 %).

Priorités recommandées : (1) déployer des points de vente (ou des dépôts mobiles/coopératifs) à Mohéli pour couvrir les trois familles d'intrants ; (2) équilibrer l'offre entre pesticides et semences/engrais à l'échelle des îles pour éviter des goulets d'étranglement ; (3) accompagner ces ouvertures par des services de conseil (bon usage des intrants, qualité, sécurité) afin d'améliorer l'adoption efficiente et la sécurité phytosanitaire.

Tableau 21 : Effectifs des magasins de vente des intrants agricoles

	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Magasins de vente des intrants agricoles				
Magasins de vente d'engrais	1	25	23	49
Magasins de vente de semences	-	21	23	44
Magasins de vente de pesticides	-	28	16	44

4.2.3 Distance pour arriver au magasin de vente d'intrants agricoles le plus proche

Au niveau Comores, l'accès est majoritairement lointain : la part "6 km et plus" domine pour les trois catégories (engrais 43 % ; semences 43 % ; pesticides 46 %). La tranche "3 à < 6 km" arrive ensuite (36-40 %), tandis que la proximité réelle (< 3 km) reste faible (entre 15 % et 22 % selon l'intrant). On note toutefois quelques poches de proximité un peu meilleures pour pesticides (< 1 km : 9 %) et engrais (1-< 3 km : 19 %).

Différences par île:

- Mohéli : accès très contraint pour toutes les catégories, avec 60–66,7 % à ≥ 6 km et 0 % < 1 km. Quelques unités sont à 1– < 3 km et 3– < 6 km (16,67–20 %), mais la grande majorité reste éloignée.
- Anjouan : profil intermédiaire, mais encore majoritairement éloigné. Pour engrais et semences, le bloc 3– < 6 km / ≥ 6 km représente 100 % ($\approx 50/50$). Pour pesticides, on observe un léger mieux (< 1 km : 7,14 %), mais 50 % restent à ≥ 6 km.
- Ngazidja : meilleure proximité relative. Les engrais sont répartis de façon équilibrée (32 % dans chaque tranche 1– < 3 , 3– < 6 et ≥ 6 km ; 4,55 % < 1 km). Semences et pesticides présentent les parts < 3 km les plus élevées (jusqu'à 29,23 % cumulé pour pesticides), et les parts ≥ 6 km les plus faibles (30 % pour semences ; 38,46 % pour pesticides). En résumé : Mohéli = plus forte distance (priorité au maillage/points relais) ; Anjouan = encore éloignée mais moins extrême ; Ngazidja = accès le plus proche (capitaliser et densifier les segments encore à ≥ 6 km).

Les pistes opérationnelles proposées sont de renforcer la distribution de proximité en déployant des points de vente locaux (coopératives/agrégateurs) et en nouant des partenariats avec les détaillants ruraux, d'optimiser le dernier kilomètre par des commandes groupées et une planification centralisée des approvisionnements, le tout avec un ciblage géographique prioritaire sur Mohéli, puis sur les zones éloignées (≥ 6 km) des autres îles, en particulier à Anjouan et Ngazidja, afin de réduire les coûts logistiques, limiter les ruptures et améliorer l'accessibilité.

Tableau 22 : Distance pour arriver au magasin de vente d'intrants agricoles le plus proche, par île

Magasins de vente des intrants agricoles	Distance				Total
	Moins de 1km	1 à moins de 3km	3 à moins de 6km	6km et plus	
Comores					
Magasin de vente d'engrais	2.38	19.05	35.71	42.86	100.00
Magasin de vente de semences	4.76	11.90	40.48	42.86	100.00
Magasin de vente de pesticides	8.70	13.04	32.61	45.65	100.00
Moheli					
Magasin de vente d'engrais		20.00	20.00	60.00	100.00
Magasin de vente de semences		16.67	16.67	66.67	100.00
Magasin de vente de pesticides		16.67	16.67	66.67	100.00
Anjouan					
Magasin de vente d'engrais			46.67	53.33	100.00
Magasin de vente de semences			50.00	50.00	100.00
Magasin de vente de pesticides	7.14		42.86	50.00	100.00
Ngazidja					
Magasin de vente d'engrais	4.55	31.82	31.82	31.82	100.00
Magasin de vente de semences	10.00	20.00	40.00	30.00	100.00
Magasin de vente de pesticides	11.54	19.23	30.77	38.46	100.00

4.3 Infrastructures pour l'élevage

Au niveau national, l'offre d'infrastructures d'élevage est dominée par les services vétérinaires (Pharmacie/Service/Cabinet vétérinaire) (35 ; soit 48 % du total), suivis des points d'abreuvement (17 ; 23 %), des couloirs de vaccination/passage de bovins (15 ; 21 %) et des abattoirs (6 ; 8 %).

Par île, Mohéli se concentre quasi exclusivement sur les points d'abreuvement (11), sans abattoir, couloir de vaccination ni service vétérinaire, d'où une bonne base pour l'eau mais des chaînons sanitaires et de valorisation manquante. Anjouan regroupe 34/73 (46,6 %), en pôle vétérinaire (27/35 = 77,1 %) et d'abattage (5/6 = 83,3 %), mais avec peu d'abreuvement (2) et aucun couloir, révélant une prophylaxie lacunaire. Ngazidja compte 28/73 (38,4 %), concentre tous les couloirs (15/15), dispose de 8 services vétérinaires, 4 points d'abreuvement et 1 abattoir, signe d'une prophylaxie solide mais d'une capacité d'abattage limitée et d'un abreuvement à renforcer.

Tableau 23 : Répartition de l'effectif des infrastructures pour l'élevage, par île

Infrastructures pour l'élevage	Île			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Abattoir	0	5	1	6
Point d'abreuvement	11	2	4	17
Couloir de vaccination / Passage de bovins	0	0	15	15
Pharmacie/Service/Cabinet vétérinaire	0	27	8	35

4.2.4 Accès aux unités de stockage et transformation des intrants agricoles

Au niveau national, les unités de stockage et de transformation des produits agricoles se composent de 7 magasins de stockage de produits agricoles, 3 unités de conservation de lait, 6 unités de conservation des produits halieutiques, 9 unités de transformation de lait, 2 décortiqueries de maïs, ainsi qu'une décortiquerie de riz et une décortiqueuse de café. L'ensemble constitue la base nationale des capacités de conservation, de transformation et de valorisation des productions agricoles et agroalimentaires.

Au niveau des îles, la répartition montre une forte concentration à Mohéli, qui compte 5 magasins de stockage, 5 unités de transformation de lait, 2 unités de conservation de lait, 2 unités de conservation halieutique, et les seules unités de décorticage du riz et du café, ainsi qu'une décortiquerie de maïs. Anjouan dispose 1 unité de conservation de lait, 2 unités halieutiques et 3 unités de transformation de lait. Ngazidja regroupe 2 magasins de stockage, 2 unités de conservation halieutique, 1 unité de transformation de lait et 1 décortiquerie de maïs.

Tableau 24 : Effectifs des unités de stockage et transformation des produits agricoles, par île

Unités de stockage et transformation	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Magasin de stockage de produits agricoles	5	0	2	7
Unités de conservation de lait	2	1	0	3
Unités de conservation de produits halieutiques	2	2	2	6
Unités de transformation de lait	5	3	1	9
Décortiquerie de maïs	1	0	1	2
Décortiquerie de riz	1	0	0	1
Décortiqueuse à café	1	0	0	1
Total	17	6	6	29

4. Services pour l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts

4.1 Présence des distributeurs d'intrants et produits pour l'agriculture et élevage

Au niveau national, la présence de distributeurs d'intrants et de produits pour l'agriculture et l'élevage reste faible : seules 15 % des localités en disposent (soit environ 1 sur 6), contre 85 % sans point d'approvisionnement, révélant un important déficit d'accès territorial.

Anjouan est l'île la mieux couverte avec 19 % des localités (≈ 1 sur 5), au-dessus de la moyenne nationale, suggérant un réseau de distribution relativement plus dense. Ngazidja affiche 14 % (≈ 1 sur 7), légèrement en-dessous de la moyenne, indiquant une couverture incomplète et probablement concentrée dans quelques pôles. Moheli est la moins desservie avec 12 % (≈ 1 sur 8), ce qui met en évidence une pénurie marquée de points de vente formels. Ces écarts inter-îles laissent présager des coûts d'accès plus élevés, une dépendance à la mobilité (transport, déplacements) et un recours accru à des circuits informels dans les zones sous-servies, avec des implications directes sur l'adoption d'intrants et la performance des exploitations.

Tableau 25: Répartition (en %) des localités selon la présence des distributeurs d'intrants et de produits pour l'agriculture et l'élevage

Ile	Existence des distributeurs d'intrants et de produits pour l'agriculture et l'élevage		Total
	Oui	Non	
Moheli	12.22	87.78	100.00
Anjouan	19.17	80.83	100.00
Ngazidja	14.07	85.93	100.00
Comores	15.46	84.54	100.00

4.2 Distributeurs de différents types d'intrants et autres prestataires de services agricoles

Au niveau national, l'appui aux filières est porté par la logistique (363 transporteurs) et par un tissu d'organisations conséquent (173 fédérations/coopératives/associations, mais seulement 22 avec des contrats agricoles), tandis que l'offre d'intrants est davantage orientée vers l'élevage (77 distributeurs d'intrants animaux, 54 d'aliments pour bétail) et l'équipement (76 vendeurs de matériels), alors que les intrants végétaux restent plus limités (50 semences, 42 engrais, seulement 18 produits phyto-vétos), complétés par 33 distributeurs de jeunes plants ; les services montrent une bonne couverture sanitaire (50 vétérinaires, 61 vaccinateurs) mais un accompagnement technique communal encore modeste (30).

Par île :

- Mohéli se distingue quasi exclusivement par la collecte primaire (55 collecteurs sur 63 au national), mais demeure très faiblement dotée en distribution et services (2 engrais, 1 semences, 0 phyto-vétos, 1 aliments bétail, 1 matériels, 1 intrants animaux, 6 jeunes plants, 0 service technique, 1 vétérinaire, 2 vaccinateurs, 11 transporteurs, 32 organisations, 1 avec contrat) — signe d'un déficit d'accès aux intrants et aux services ;
- Anjouan est le pôle majeur de la distribution et des services, dominant presque toutes les catégories (27 engrais, 25 semences, 13 phytos-vétos, 39 aliments bétail, 59 matériels, 63 intrants animaux), avec une forte couverture sanitaire et technique (40 vétérinaires, 50 vaccinateurs, 23 services techniques) et une ultra-concentration logistique (327 transporteurs), tout en comptant 33 organisations (dont 11 sous contrat) — un écosystème intégré et fonctionnel ;
- Ngazidja présente un profil plus équilibré sur les intrants végétaux (24 semences, 13 engrais, 5 phytos-vétos) et détient le plus grand vivier associatif (108 organisations, 10 sous contrat), avec des niveaux notables en jeunes plants (14, le plus élevé), mais une intensité moindre en élevage et services (14 aliments bétail, 16 matériels, 13 intrants animaux, 7 services techniques, 9 vétérinaires, 9 vaccinateurs, 25 transporteurs, 2 collecteurs). Ensemble, ces résultats indiquent un système national tiré par Anjouan (distribution, services et logistique), structuré par Ngazidja (gouvernance collective, jeunes plants) et alimenté en amont par Mohéli (collecte), avec des goulots d'étranglement en protections phytosanitaires et en services techniques de proximité.

Tableau 26: Effectif des distributeurs de différents types d'intrants et autres prestataires de services agricoles

Distributeurs	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Vente d'engrais	2	27	13	42
Vente de semences	1	25	24	50
Vente de produits phyto, veto	0	13	5	18
Vente d'aliments pour animaux d'élevage	1	39	14	54
Vente de matériels agricoles	1	59	16	76
Vente d'intrants animaux	1	63	13	77
Distributeur de jeunes plants	6	13	14	33
Service technique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et forêts (agent de la commune)	0	23	7	30
Vétérinaire sanitaire	1	40	9	50
Vaccinateur d'animaux	2	50	9	61
Collecteurs de produits locaux (agri, élevage, pêche et forêt)	55	6	2	63
Transporteurs (voyageurs/marchandises)	11	327	25	363
Fédération/Coopérative/Association (Agriculture, Elevage, Pêche et Forêts)	32	33	108	173
Fédération/Coopérative/Association ayant des contrats agricoles (vente/production)	1	11	10	22

4.3 Distance pour accéder au plus proche service

Au niveau des Comores, l'accès aux intrants et services est très éloigné : pour la plupart des postes, ≥ 6 km pour la majorité des localités (engrais 65 %, semences 71 %, produits phyto/véto 83 %, aliments bétail 72 %, matériels 75 %, intrants animaux 67 %, vétérinaire 72 %, transport 83 %), avec deux exceptions relatives : jeunes plants (37 % ≤ 3 km) et vaccinateurs (31 % ≤ 3 km). Les écarts inter-îles sont marqués : Moheli cumule des distances longues (souvent 60–80 % ≥ 6 km, et 100 % ≥ 6 km pour vaccinateurs et collecteurs), seuls les jeunes plants (67 % à 1–3 km) et le service technique (75 % à 1–3 km) étant relativement proches. Anjouan affiche la meilleure proximité pour plusieurs postes (semences 100 % < 1 km, engrais et intrants animaux 100 % à 1–3 km, jeunes plants 100 % ≤ 3 km), mais reste 100 % ≥ 6 km pour les matériels. Ngazidja est également très distante (par ex. 92 % ≥ 6 km pour phyto/véto, 83 % pour jeunes plants et transport, 78 % pour semences), avec de faibles parts < 1 km.

Tableau 27 : Distance pour accéder au plus proche service (en km)

Service	Distance				Total
	Moins de 1km	1 à moins de 3km	3 à moins de 6km	6km et plus	
Comores					
Distributeur de vente d'engrais	3.45	17.24	13.79	65.52	100.00
Distributeur de vente de semences	6.45	6.45	16.13	70.97	100.00
Distributeur de vente de produits phyto, veto		11.11	5.56	83.33	100.00
Distributeur de vente d'aliments pour animaux d'élevage	3.45	10.34	13.79	72.41	100.00
Distributeur de vente de matériels agricoles	3.57	10.71	10.71	75.00	100.00
Distributeur de vente d'intrants animaux		20.83	12.50	66.67	100.00
Distributeur de jeunes plants	10.53	26.32	5.26	57.89	100.00
Service technique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et forêts (agent de la commune)		28.57	28.57	42.86	100.00
Vétérinaire sanitaire		12.00	16.00	72.00	100.00
Vaccinateur d'animaux	3.85	26.92	19.23	50.00	100.00
Collecteurs de produits locaux (agri, élevage, pêche et forêt)		15.38	30.77	53.85	100.00
Transporteurs (voyageurs/marchandises)			16.67	83.33	100.00
Fédération/Coopérative/Association (Agriculture, Elevage, Pêche et Forêts)	16.67	16.67	50.00	16.67	100.00
Fédération/Coopérative/Association ayant des contrats agricoles (vente/production)	16.67	16.67	16.67	50.00	100.00
Mohéli					
Distributeur de vente d'engrais		20.00		80.00	100.00
Distributeur de vente de semences		16.67	16.67	66.67	100.00
Distributeur de vente de produits phyto, veto		33.33		66.67	100.00
Distributeur de vente d'aliments pour animaux d'élevage		20.00	20.00	60.00	100.00
Distributeur de vente de matériels agricoles		20.00		80.00	100.00
Distributeur de vente d'intrants animaux		25.00		75.00	100.00
Distributeur de jeunes plants		66.67		33.33	100.00
Service technique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et forêts (agent de la commune)		75.00	25.00		100.00
Vétérinaire sanitaire		20.00		80.00	100.00
Vaccinateur d'animaux				100.00	100.00
Collecteurs de produits locaux (agri, élevage, pêche et forêt)				100.00	100.00
Anjouan					
Distributeur de vente d'engrais		100.00			100.00
Distributeur de vente de semences	100.00				100.00
Distributeur de vente de produits phyto, veto		50.00		50.00	100.00
Distributeur de vente d'aliments pour animaux d'élevage	33.33	33.33		33.33	100.00
Distributeur de vente de matériels agricoles				100.00	100.00
Distributeur de vente d'intrants animaux		100.00			100.00
Distributeur de jeunes plants	50.00	50.00			100.00
Vaccinateur d'animaux		100.00			100.00
Collecteurs de produits locaux (agri, élevage, pêche et forêt)		100.00			100.00
Fédération/Coopérative/Association (Agriculture, Elevage, Pêche et Forêts)	50.00		50.00		100.00
Ngazidja					
Distributeur de vente d'engrais	4.55	9.09	18.18	68.18	100.00
Distributeur de vente de semences		4.35	17.39	78.26	100.00
Distributeur de vente de produits phyto, veto			7.69	92.31	100.00
Distributeur de vente d'aliments pour animaux d'élevage		4.76	14.29	80.95	100.00
Distributeur de vente de matériels agricoles	4.76	9.52	14.29	71.43	100.00
Distributeur de vente d'intrants animaux		15.79	15.79	68.42	100.00
Distributeur de jeunes plants		8.33	8.33	83.33	100.00
Service technique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et forêts (agent de la commune)		10.00	30.00	60.00	100.00
Vétérinaire sanitaire		10.00	20.00	70.00	100.00
Vaccinateur d'animaux	5.00	25.00	25.00	45.00	100.00
Collecteurs de produits locaux (agri, élevage, pêche et forêt)		9.09	36.36	54.55	100.00
Transporteurs (voyageurs/marchandises)			16.67	83.33	100.00
Fédération/Coopérative/Association (Agriculture, Elevage, Pêche et Forêts)		25.00	50.00	25.00	100.00
Fédération/Coopérative/Association ayant des contrats agricoles (vente/production)	16.67	16.67	16.67	50.00	100.00

5. Projets de développement rural

Au niveau national, le recensement dénombre 290 projets répartis entre huit domaines d'intervention. Les projets de développement et valorisation des infrastructures arrivent en tête avec 92 projets, suivis des projets de gestion durable des ressources (53) et des projets de développement et amélioration de la production (47). Viennent ensuite les projets de développement des chaînes de valeur et des filières (26), les projets de lutte contre l'insécurité alimentaire (25), les projets de sécurisation foncière (22), les projets de promotion de la professionnalisation et des services (19) et, enfin, les projets de promotion de l'agro-industrie et agro-business (6).

Au niveau des îles, la répartition se présente comme suit : Mohéli totalise 31 projets (Production 2 ; Chaînes de valeur 1 ; Infrastructures 12 ; Gestion durable 10 ; Insécurité alimentaire 3 ; Agro-industrie 1 ; Professionnalisation 1 ; Sécurisation foncière 1). Anjouan concentre 172 projets (Production 33 ; Chaînes de valeur 18 ; Infrastructures 49 ; Gestion durable 31 ; Insécurité alimentaire 13 ; Agro-industrie 2 ; Professionnalisation 15 ; Sécurisation foncière 11). Ngazidja en compte 87 (Production 12 ; Chaînes de valeur 7 ; Infrastructures 31 ; Gestion durable 12 ; Insécurité alimentaire 9 ; Agro-industrie 3 ; Professionnalisation 3 ; Sécurisation foncière 10). Cette distribution met en évidence la prédominance des investissements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire, avec une intensité particulièrement marquée à Anjouan, et des portefeuilles plus ciblés à Mohéli (infrastructures et gestion durable) et diversifiés à Ngazidja.

Tableau 28: Répartition de l'effectif projets selon le domaine d'intervention, par île

Domaine d'intervention	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Projets de développement et amélioration de la production	2	33	12	47
Projets de développement des chaînes de valeur et des filières	1	18	7	26
Projets de développement et valorisation des infrastructures	12	49	31	92
Projets de gestion durable des ressources	10	31	12	53
Projets de lutte contre l'insécurité alimentaire	3	13	9	25
Projets de promotion de l'agro-industrie et agri business	1	2	3	6
Projets de promotion de la professionnalisation et des services	1	15	3	19
Projets de sécurisation foncière	1	11	10	22

6. ORGANISATIONS PAYSANNES

Au niveau national. Le recensement identifie 162 organisations paysannes réparties en quatre domaines d'activité : 94 organisations pour l'agriculture, 26 pour l'élevage, 28 pour la pêche et 14 pour l'environnement et la forêt. L'agriculture constitue ainsi le principal champ

d'organisation, suivie de la pêche et de l'élevage, tandis que l'environnement/forêt regroupe un effectif plus restreint.

Au niveau insulaire. Mohéli totalise 15 organisations (Agriculture : 4 ; Élevage : 2 ; Pêche : 8 ; Environnement/Forêt : 1). Anjouan en compte 46 (Agriculture : 27 ; Élevage : 4 ; Pêche : 7 ; Environnement/Forêt : 8). Ngazidja regroupe 101 organisations (Agriculture : 63 ; Élevage : 20 ; Pêche : 13 ; Environnement/Forêt : 5). Cette distribution met en évidence un ancrage majoritaire des organisations en agriculture sur Ngazidja, une présence substantielle à Anjouan, et un profil plus orienté pêche à Mohéli.

Tableau 29: Répartition des organisations paysannes agricoles selon le domaine d'activité par île

Type de l'organisation paysanne	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Organisation paysanne pour l'agriculture	4	27	63	94
Organisation paysanne pour l'élevage	2	4	20	26
Organisation paysanne pour la pêche	8	7	13	28
Organisation paysanne pour l'environnement et Forêt	1	8	5	14

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1. Conclusion générale

Le module communautaire met en évidence des inégalités territoriales marquées dans l'accès aux services publics, à l'eau, aux intrants agricoles, à la santé, à l'éducation et au marché. Ngazidja bénéficie d'infrastructures plus étoffées mais reste vulnérable sur l'eau et certains services agricoles ; Anjouan montre la meilleure structuration commerciale et vétérinaire ; Mohéli apparaît comme la plus déficitaire, malgré une forte présence agro-transformation. Ces résultats constituent une base stratégique pour orienter les investissements publics, renforcer l'équité territoriale et améliorer la résilience agricole.

7.2. Recommandations

1. Renforcer l'accès aux intrants agricoles et améliorer la distribution.

Pour améliorer la productivité agricole et réduire les inégalités territoriales, il est recommandé que le Gouvernement :

- Développe un réseau de points de vente d'intrants de proximité, notamment à Mohéli où les magasins d'engrais, de semences et de pesticides sont quasi absents
- Crée de micro-dépôts villageois, gérés par des coopératives agricoles.
- Encourage l'installation de distributeurs agréés dans les zones actuellement éloignées (≥ 6 km), en offrant des incitations fiscales ou logistiques.
- Met en place un système national de "commande groupée" pour réduire les coûts et sécuriser la qualité des intrants (réduire les risques de contrefaçon).

2. Moderniser les infrastructures agricoles.

Pour consolider les bases matérielles du développement agricole, il est recommandé de :

- Réhabiliter et étendre les infrastructures de stockage et de transformation, surtout dans les îles sous-équipées (Anjouan, Ngazidja) où les capacités sont faibles comparées à Mohéli.
- Créer des centres intercommunaux de services agricoles, intégrant : stockage, transformation primaire, service vétérinaire, distribution d'intrants, formation agricole.
- Développer les infrastructures d'élevage : couloirs de vaccination à Mohéli et Anjouan, abattoirs aux normes à Ngazidja et Mohéli.

3. Améliorer l'accès aux marchés et fluidifier les chaînes de valeur.

Pour dynamiser le commerce agricole, réduire les coûts et stimuler la compétitivité, il est recommandé de :

- Réhabiliter les routes rurales secondaires, notamment dans les zones dépendant encore de pistes (surtout à Anjouan) pour réduire l'enclavement et les coûts de transport des produits agricoles.

- Créer et moderniser des marchés de proximité dans les zones déficitaires (Mohéli et sud d'Anjouan).
- Renforcer les chaînes froides locales, surtout pour les produits halieutiques et animaux, pour valoriser la pêche et l'élevage.
- Appuyer le développement de pôles de transformation (manioc, vanille, girofle, lait, viande).

4. Sécuriser et valoriser le foncier rural.

Pour garantir un accès équitable à la terre et soutenir l'investissement Agricole, il est recommandé de :

- Établir un cadastre agricole simplifié pour limiter les conflits fonciers, favoriser l'investissement et encadrer la spéculation, le prix des terres ayant triplé en 15 ans.
- Soutenir les communes dans l'élaboration de plans d'occupation des sols, afin de freiner l'étalement urbain et préserver les terres agricoles.
- Mettre en place des mécanismes d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, via baux ruraux ou banques foncières communautaires.

5. Renforcer les services techniques et l'accompagnement agricole

Pour améliorer la qualité du conseil agricole et soutenir les producteurs, il est recommandé de:

- Multiplier les conseillers agricoles de terrain, car la majorité des services agricoles sont localisés à plus de 6 km des localités.
- Institutionnaliser les écoles pratiques d'agriculture dans chaque préfecture (formation courte, spécialisée par filière).
- Créer un système national d'alerte agricole (maladies animales, ravageurs, météo) en s'appuyant sur la forte couverture téléphonique (HURI & TELMA).

6. Accélérer la transition énergétique et l'accès à l'eau agricole

Pour réduire la vulnérabilité hydrique et élargir les capacités d'irrigation, il est recommandé de:

- Déployer des mini-réseaux solaires pour l'irrigation, particulièrement dans les zones dépendantes uniquement de l'eau de pluie (Ngazidja).
- Valoriser les eaux de surface à Anjouan et Mohéli via : micro-retenues, captages améliorés, petits ouvrages hydrauliques.
- Promouvoir des solutions d'irrigation goutte-à-goutte pour les petites exploitations.

7. Structurer les organisations paysannes et renforcer la gouvernance locale

Pour professionnaliser les acteurs du secteur agricole, il est recommandé de :

- Professionnaliser les organisations paysannes recensées, en renforçant la gestion, la comptabilité, la négociation commerciale, et l'accès au financement.
- Promouvoir la contractualisation agricole, aujourd'hui très faible (22 organisations seulement disposent de contrats).

- Créer des plateformes interprofessionnelles par filière (vanille, ylang-ylang, fruits tropicaux, élevage, pêche).

8. Développer le financement agricole

Pour améliorer l'accès aux capitaux nécessaires à la modernisation, il est recommandé de :

- Mettre en place un fonds national de garantie des prêts agricoles, pour réduire le risque bancaire, il est recommandé de :
- Promouvoir la microfinance rurale adaptée aux cycles de production agricoles.
- Appuyer financièrement les start-ups agro-tech (irrigation intelligente, traçabilité, logistique).

9. Renforcer la résilience climatique

Pour protéger durablement la production agricole contre les aléas climatiques, il est recommandé de :

- Développer des variétés résilientes et importer des semences certifiées, surtout pour Ngazidja où les intrants végétaux manquent.
- Former les agriculteurs aux pratiques agroécologiques (compostage, lutte biologique, diversification).
- Mettre en place des systèmes de surveillance des aléas climatiques alliés aux radios régionales/internationales très écoutées.

10. Améliorer la coordination institutionnelle et le suivi-évaluation

Pour renforcer l'efficacité de l'action publique agricole, il est recommandé de :

- Mettre en place un système permanent d'information agricole (SPIA) pour guider les politiques publiques.
- Renforcer les capacités des communes en planification agricole et gestion des infrastructures.
- Assurer un suivi régulier des projets ruraux, les 290 projets identifiés nécessitant une harmonisation et une priorisation claire.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PERSONNES ET INSTITUTIONS AYANT CONTRIBUE AU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE, 2025

COORDONATEURS NATIONAUX

Mohamed Ali	DG INSEED
Dr Fouad Mohamed Oussouf	Directeur National de la DNSAE
Achirafi Youssouf Mbechezi	Coordonnateur Technique
Ahmed Abdallah Hamadi	Consultant National Statisticien
Mohamed Ouzali Abdou Bacar	Consultant National Informaticien
Soirda Daoud Moussa	Assistant Administratif et Financier
Oumilhair Salim Abdallah	Secrétaire
Abdallah Solofo Victor	Coordinateurs Insulaire
Mikitadi Boura Houmadi	Coordinateurs Insulaire

PERSONNEL DES ORGANISATIONS INTERNATIONAL QUI ONT CONTRIBUE DANS L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU RGA

FAO RAF

Noms et prénoms	Fonction
Dominique HABIMANA	Statisticien régional, FAO RAF
Eric Buramba	Consultant international, Statisticien spécialisé dans les enquêtes et recensements agricoles
Venant Habarugira	Consultant international, Statisticien spécialisé dans les enquêtes et recensements agricoles
Souhir Belaid	Consultant international spécialisée en méthodologies d'enquêtes et recensements agricoles
Al-Mubarah	Spécialiste des données statistiques pour les enquêtes et recensements agricoles, les bilans alimentaires et le traitement des données
Jean Nepomuscène Sebahire	Consultant international, Expert en traitement des données pour les enquêtes et recensements agricoles
Baba Ali Mwangi	Spécialiste des données statistiques pour les enquêtes et recensements agricoles, les bilans alimentaires et l'archivage

BANQUE MONDIAL

Mande Isaora Zefania Romalahy	Consultant
-------------------------------	------------

PERSONNEL DU PROJET FSRP

Ali Mgomri	Coordonnateur du FSRP
Dr Ahmed Mze Marishall	Responsable de Suivi-Evaluation du FSRP
Zalhata Mohamed Abdou	Assistante de Suivi-Evaluation du FSRP

Nidal Ali M'sa

Responsable de Chaîne de Valeur du FSRP

Hicham Mohamed

Responsable de Nutrition du FSRP

Dr Mohamed Hassane

Responsable d'Elevage du FSRP

EQUIPE TECHNIQUE NATIONAL

Ahmed Athoumani
 Ahmed Said Ibrahim
 Bastoin Msoma
 Faissoil Youssouf
 Ibrahima Moussa

Imrane Miftahou
 Loutfi Said Mouigni
 Monaward Ahmed Mchangama
 Zalhata Mmadi

ASSISTANCE NATIONALE INFORMATIQUE

Haikal Mhadjou

Akime Mohamed

Nassuf Seleman

Kourachia Mohamed

Mohamed Ali Tchadhli

SUPERVISEURS/CONTROLEURS DU RGA2-MODULE COMMUNAUTAIRE

Ibrahim Moussa

Omar Riziki

El Maamoune

Mounira Mohamed

Ahmed Said Ibrahim

Rousny Bacar

ENQUÊTEURS DU RGA2-MODULE COMMUNAUTAIRE

Djannati Abdallah

Roukia Athoumani

Ali Mohamed Mouigni

Ahmed Ali

Said Ali Tochiat Djaffar Binti

Nadjma Soule

Djamaldine Ahmed

Neamati Hamadi

Secoutoure Said Mdohoma

Amir Miradji

Mlamali Fadhulati

Alda Abdillah

Laidine Zidini Bacar

Abdoulbar Hatube

Oustadhi Hamadi

Haoulata Abdallah

Marahaba Abdou Salami

Hindou Soudjay

